VERS LA SOLUTION DES CONFLITS DU TRAVAIL

Les reprises du travail

A la Fonderie Wauthy de **Sin-le-Noble**, les ouvriers ont repris hier le travail avec une augmentation de 7 à 10 %.

Aujourd'hui le travail reprendra ches Couzineau (7 à 15 % d'augmentation) ; ches Wargnies et Deronne, miroiterie à Douai ; à l'entreprise de peinture Union et Travail.

Dans la Batellerie

Toute activité a cessé hier sur les canaux.

Les mariniers veulent obtenir une réglementation meilleure de l'affrètement et ont établi quatre barrages à **Dorignies** au boulevard Vauban et sur le canal de jonction de la Scarpe, à Douai.

Les contremaîtres des employés de navigation ont déposé les reyendications suivantes :

Augmentation de salaires de deux francs par jour ; paiement par vous des assurances sociales ; navigation ne dépassant pas 8 heures le matin, 19 heures le soir ; Arrêt d'une heure pour le repas de midi ; paiement de l'assurance pour la femme du contremaître marié; paiement des vêtements de travail.

A la Bourse d'Affretement de Douai des mariniers ont stationné, afin d'éviter que des affaires soient traitées.

Une entrevue à Douai avec la Chambre des Houillères

Les representants du syndicat des mineurs de la première région, rencontreront aujourd'hui à l'Hôtel de Ville de Douai, les délégués de la Chambre des Houillères.

Fiévreuse activité à la Bourse du Travail

A la Bourse du Travail, une activité fébrile règne, les reunions succèdent aux réunions, les deux salles d'assemblée sont constamment occupees et dans des locaux plus reduits se réunissent les représentants des corporations moins importantes.

A la sous-préfecture des entrevues diverses ont lieu constamment.

LA MAIRIE DE LAMBRES OCCUPÉE PAR LES CHOMEURS

Une trentaine de chômeurs ont occupé la mairie de **Lambres**. Ils revendiquent notamment le paiement des indemnités de chômage le dimanche.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

L'ordre de grève générale lancé par le Comité Regional pour lundi matin a été suivi dans toutes les concessions minières de la region de **Lens, Liévin, Courrieres, Carvin, Dourges.**

Le drapeau rouge flotte à l'entrée de certaines fosses ou au sommet des terris.

A **Dourges** il est accompagne du drapeau tricolore.

La journée de lundi s'est déroulée dans le plus grand calme.

Le matin des entrevues eurent lieu avec les differents directeurs de services et les ouvriers pour le maintien en fonction des services de ravitaillement en vivres pour les chevaux, pour l'éclairage et l'épuisement des eaux ainsi que pour le maintien en veilleuse des fours à coke.

Les ouvriers designes pour assurer ces differents services sont munis d'une carte spéciale délivrée par le syndicat.

L'entrée des fosses et des ateliers est gardee par des piquets de garde qui se relèvent a tour de rôle.

On évalue au chiffre de 150.000 les grévistes pour les trois bassins, d'Anzin, du Nord et du P.-de-C.

Aujourd'hui, réunion du Comité régional et entrevue avec les patrons à Douai

Le Comite regional se réunira aujourd'hui mardi à 9 h. a la Bourse du Travail à **Douai**.

Une entrevue aura lieu ensuite avec la Chambre des Houllercs.

On espère arriver a un accord, en cas contraire on envisagerait une reunion tripartite pour trouver une entente.

Instructions générales

Voici les instructions qui sont transmises aux grevistes :

1. Chaque concession doit constituer un comite de greve, dirigeant seul, en responsable, le mouvement décide par le Comite Regional ;

2. Le Comite de greve doit comprendre des representants de chaque puits et de chaque service de la surface ;

3. Le Comite doit assurer le fonctionnement de certains services d'utilite publique : ravitaillement, epuisement des eaux, maintien en veilleuse des fours a coke, entretien, afin de permettre la reprise immediate du travail après la victoire ;

4. Il devra, pour cela, se mettre en rapport avec la Direction patronale et pourvoir les ouvriers designes pour ces fonctions de cartes d'autorisation du comité de greve ;

5. Le Comite régional doit, dans toutes les operations, exiger de ses ouvriers la plus grande discipline, l'ordre parfait et la dignite qui conviennent a une classe ouvricre consciente de ses droits et de ses devoirs ;

6. Le Comité de grève doit se tenir en liaison constante avec la Direction syndicale centrale, lui téléphoner journellement l'état de la situation dans la concession ;

7. Le Comité aura soin d'utiliser pour toutes ses missions, des ouvriers syndiqués éprouvés, et repousser sans faiblesse tous les concours de camarades non syndicalistes.

Il devra prendre garde aux éléments provocateurs ou inconscients, que la **réaction ne manquera pas** d'utiliser, pour faire dévier le mouvement de son cadre strictement professionnel, afin de crecr des incidents qu'on exploitera contre les ouvriers, contre le syndicat et contre notre Gouvernement de Front populaire ;

8. Les membres du Comité de propagande doivent se considérer comme mobilisés et assurer les tâches que leur assignera la direction syndicale. — Le Secrétariat : J. PRIEM, D. COINE, C. QUINET.

DANS LA RÉGION DE BÉTHUNE

La grève a été générale lundi matin dans tous les puits du bassin houiller.

Les mineurs ont abandonné le travail dans les mines de **Bruay, Marles, Nœux, La Clarence** et **Ligny-les-Aire.**

A **Bruay**, le Comité de grève a inscrit ce qui suit sur un tableau placé sur le perron de l'Hotel de Ville.

« Le chômage est complet dans tous les services. La discipline et nos mots d'ordre ont été observés partout.

» Les ouvriers autorisés a travailler devront être en possession de leur carte syndicale ».

A la Centrale électrique de **Gosnay** et les usines de Carbolux, dont les fours ne peuvent s'arrêter, des ouvriers ont été autorisés à continuer leur travail.

Plusieurs reunions ont eu lieu à **Gosnay**, à **Annezin-les-Béthune, Divion, Haillicourt, Houdain** et **Bruay.**

Partout le calme est complet.

A **Bruay**, où l'on compte 17.000 grévistes, ceux-ci restent tranquillement ches eux.

Aux mines de **La Clarence**, qui ne comptent qu'un seul puits, les mineurs qui sont également en grève ont occupé le carreau dimanche soir, musique en tête. Le drapeau rouge a été laissé à la grille du carreau.

A **Marles**, 2.000 grévistes ont assisté à une conférence. Des cortèges ont circule dans la commune ainsi qu'à **Auchel** et **Calonne-Ricouart.**

A la Compagnie des Mines de **Nœux**, où le chômage est également total, il n'y a qu'une seule fosse, le No 2, qui est occupée par les grévistes. Les ateliers centraux à la Compagnie des Mines de **Béthune** sont aussi occupés.

Les Centrales électrique de **Gosnay**, qui assurent le courant à la Société La Béthunoise et celle de Beuvry, continuent à fonctionner.

A la Centrale électrique des Mines de Marles, à **Chocques**, et aux fours à coke, la grève a été declarée lundi à midi, cependant comme quelques gardes mobiles sont présents, les grévistes ont declaré que si cette surveillance était maintenue il renonceraient à constituer des équipes pour assurer le fonctionnement de ces usines vitales.

La grève commencée samedi aux usines de produits chimiques Marles-Kuhlmann, continue sans incident.

A la verrerie de **Calonne-Ricouart**, tous les ouvriers et ouvrieres font grève ainsi qu'au tissage de **Lapugnoy.**

40 ouvriers de la fonderie Piteux, à **Béthune**, ont également abandonné le travail.

La batellerie est également à l'arrêt.

DANS LA RÉGION D'ARRAS

On signale que les ouvriers des usines de fonderie Fourcy, de **Corbehem**, au nombre de 150, ont décidé la reprise du travail. Un accord est intervenu entre patron et ouvriers après arbitrage de l'Inspecteur du Travail.

Par contre les 500 ouvrières de la Manufacture de Chemiserie Rousseau d'**Arras**, se sont mises en grève hier à 10 h. Les 80 ouvriers des Brasseries de Rœux et Doutremepuich, d'**Arras**, ont quitté le travail. Les 162 ouvriers des usines de St-Sauveur et les 175 ouvriers de l'usine de Vimy, à **Arras**, ont également abandonné le travail et font la greve sur le tas.

On espère un arrangement rapide. Aucun incident.

A AVION

Au nombre de 2.000, les mineurs d'**Avion** se sont réunis face à l'Hôtel de Ville, hier soir, à 18 h. 30. Des orateurs tinrent les mineurs au courant des pourparlers de l'après-midi avec la Compagnie des Mines de Liévin. Il en résulte qu'aujourd'hui, mardi, dans les puits 4, 4 bis, 7, 7 bis, la grève continuera jusqu'à satisfaction complète.

LA GRÈVE DE LA BATELLERIE

Une délégation du Syndicat Unique reçue hier par le Préfet du Nord

Le bureau du Syndicat unique de la Batellerie a été reçue lundi à 16 h., par M. Carles, Préfet du Nord. M.PORREYE secrétaire, a présenté la délégation, et remis entre les mains du Préfet, l'adresse suivante qui résume la situation avec les améliorations reclamées par l'ensemble de la corporation :

« Le Syndisat unique de la Batellerie, qui représente la totalité des batelliers en grève, à l'honneur de vous soumettre les réalisations immédiates, qui, à son avis, conditionnent la reprise du travail, dans la batellerie.

» 1. La Chambre Syndicale des courtiers de frêt de la 1re région économique, à qui nous adressons une lettre dans ce sens, devait consentir immédiatement à nommer une délégation avec pleins pouvoirs, qui se rencontrerait avec une délégation de notre organisation. Cette réunion devait aboutir à la conclusion d'une convention collective provisoire, réglant les rapports entre les bateliers artisans et les affréteurs.

2. Cette convention collective devait comporter au moins les deux choses suivantes :

» D'unc part, l'engagement par tous lcs affreteurs de porter à l'affichage lors des séances d'appel des bateliers inscrits au tour de rôle fonctionnant dans les bureaux d'affrètement, toutes les offres de transports qu'ils possèdent en portefeuille.

» D'autre part, l'engagement par tous les affréteurs également d'appliquer pour tous les transports portés à l'affichage les prix de frêt fixés par la commission de régularisation des frêts, comme prix de base, sans aucune diminution. Et enfin de n'affrêter que les jours de marché réguler, selon des usages traditionnels C'est-à-dire, les lundis et vendredis après midi à Douai, les mardis et jeudis matin à Béthune, les mercredis et samedis matin à Valenciennes, les mercredis et samedis après-midi à Lille.

3. Une autre réalisation conditionnant la reprise du travail dans la batellerie, c'est l'application immédiate sur les voies navigables de la limitation des heures de navigation, entre 6 heures le matin et 19 heures le soir, pour tous les bateaux quel que soit leur origine ou leur moyen de traction.

Pour cette réalisation il appartient à M. le Ministre des Travaux Publics d'intervenir auprès de l'administration des Ponts et Chaussées et des services de la navigation interessés pour donner des ordres nécessaires.

Nous vous serions reconnaissants, M. le Préfet :

1. D'intervenir près le Syndicat des courtiers de frêt de la première région économique dans le sens de l'acceptation des points précisés ci-dessus.

2. De communiquer à M. le Ministre des Travaux Publics, notre demande qui concerne les heures de navigation, en le priant de bien vouloir recevoir une délégation des bateliers le plus rapidement possible.

» Sous le bénéfice de ces considérations sur les conditions de la reprise immédiate du travail par les bateliers, nous vous informons que nous vous communiquerons dans le délai le plus rapide notre cahier général des revendications, à realiser ultérieurement et que nous voulons au prealable soumettre à la discussion generale de nos adhérents.

LA DÉTENTE S'ACCENTUE DANS LA RÉGION PARISIENNE

PAR CONTRE, LE MOUVEMENT CONTINUE A S'ÉTENDRE EN PROVINCE

Paris, 8. — La matinée de ce 13e jour du « mouvement revendicatif » confirme nettement, dans Paris et dans la banlieue, l'impression de détente déjà sensible hier et qui s'est accentuée dans les groupements patronaux et les syndicats ouvriers, après l'accord conclu cette nuit.

Le ravitaillement de la capitale est normal aux halles, les arrivages sont ceux, un peu réduits, de tous les lundis, les services publics, transports en commun, P.T.T., etc., fonctionnent, et le conflit des carburants ayant été réglé, les dépôts d'essence sont alimentés et il n'est pas resté de taxis dans les garages. Dans les banques, on ne signale aucune défection.

Dans plusieurs usines métallurgiques la situation ne semble devoir se modifier que dans le courant de cet après-midi. Aux Usines Renault et Citroën le personnel occupe toujours les ateliers et continue dans l'ordre et le calme la grève des bras croisés.

Des réunions sont prévues pour tantôt entre les patrons et les ouvriers afin de mettre au point l'accord de principe qui est intervenu au cours de la nuit dernière. De part et d'autre, on espère que le conflit touche à sa fin et que le travail reprendra très prochainement dans les usines.

La grève générale dans le Bâtiment

Paris, 8. — La grève générale décrétée dans le Bâtiment de la région parisienne est effective depuis ce matin dans toutes les catégories du Bâtiment. Le travail a cessé sur tous les chantiers dont les ouvriers ont procédé à l'occupation, tout au moins pour ceux qui sont clos.

Dans la Métallurgie la situation s'améliore

Dans les Métaux, la situation est etale. On enregistre méme quelques succès remportés par les ouvriers dans des entreprises de Paris. Les résultats obtenus par les délégués ouvriers portent sur des augmentations de salaire variant de 5 à 15 % et dégressives à mesure que les salaires augmentent, les vacances payées et l'exercice du droit syndical.

Par ailleurs, les services de distribution d'essence s'effectuent normalement.

Dans les Services Publics

Paris, 8. — Deux délégations ont été reçues ce matin au Ministère du Travail : la délégation mixte de la T.C.R.P. et celle du personnel de la Cie du Gaz. Le préfet de la Seine assistait à cet entretien.

L'AMÉLIORATION S'ACCENTUE

Paris, 8. — Le sentiment de détente et d'apaisement s'est confirmé au cours de l'après-midi. On signale que dans 30 maisons le personnel a repris le travail.

Sur celles-ci, 15 appartiennent au groupe métallurgique.

On signale parmi les firmes les plus importantes les Pneus Hutchinson, à Puteaux, qui occupaient 800 ouvriers.

Dans les Grands Magasins un accord est en vue

Paris, 8. — A 17 h. 45, la conférence des délégués patronaux et des délégués des employés des grands magasins a été interrompue pour permettre aux délégués patronaux de demander de nouvelles instructions à leurs mandants. A ce moment, l'accord était réalisé sur tous les points, sauf sur la question des salaires minima pour les employés de la région parisienne.

Un assez gros écart subsiste entre les propositions patronales et les revendications des employés.

Toutefois, le Ministre de l'Intérieur paraissait garder l'espoir qu'un accord ne tarderait pas à intervenir.

Il en est de même dans les Assurances

Paris. — La Chambre Syndicale des employés, section des assurances, publie cet après-midi un communiqué dans lequel, après avoir indiqué que des contacts étaient établis entre la Chambre Syndicale des employés et les compagnies d'assurances et qu'un contrat collectif allait être établi, elle invite les employés à conserver leur calme et les met en garde contre des manœuvres qui tendraient à dénaturer leurs légitimes revendications.

Les directeurs et employés de banques négocient

Paris, 8. — Les négociations entre les directeurs de banques et les employés se sont poursuivies cet après-midi au ministère des Finances avec l'arbitrage de M. Vincent Auriol. Les conversations ont pour objet la mise au point de l'accord intervenu, la nuit dernière, entre les représentants patronaux et les délégués du Syndicat des employés de la Finance et de la Bourse.

A cet effet, M. Vincent Auriol a convoqué à 17 heures, les représentants patronaux et les délégués du syndicat des employés et des commis d'agents de change.

EN PROVINCE

Paris, 8. — Les grèves continuent à s'étendre en province.

A Rouen le mouvement de reprise du travail que l'on escomptait ne s'est pas réalisé ; on signale au contraire de nouvelles grèves, mais la situation reste calme.

Dans la Seine-et-Oise, quelques usines ont repris le travail, dont les chaussures Piliot et les tannerles André, mais plusieurs petits établissements se sont mis ce matin en grève.

A MARSEILLE

Marseille, 8. — Le nombre des établissements en grève s'est accru de huit au cours de la matinée. Le travail a cessé dans les entrepôts d'une Compagnie Pétrolière, rue de Lyon, une Huilerie, une fabrique de Produits Chimiques, à l'Estaque, une Tonnellerie, une entreprise de Transports automobiles, une Fabrique de meubles, le chantier de construction du Palais des Sports, une société d'importation. La signature de l'accord de Paris facilitera sans doute les ententes de Marseille.

A REIMS

Reims, 8. — Toutes les industries et entreprises de la ville sont touchées par la grève. Celle-ci est totale dans le champagne. Dans 14 usines du textile, dans la métallurgie, dans la verrerie, à l'Usine de Linoleum « Sarlino », ches les fabricants de caisses, etc.

8.000 ouvriers au total occupent les usines. Il n'y a pas d'incident.

AU HAVRE

Le Havre, 8. — Des grèves avec occupation des établissements se sont déclarées encore aujourd'hui au Havre, savoir : Filatures et tissages de Graville, 360 ouvriers ; Verrerie de Graville, 300 ouvriers ; Usine de Pâtes alimentaires Bertrand et Cie, 360 ouvriers.

De nouvelles cessations de travail, avec occupation des établissements, sont signalées dans la région du Havre. A Ilebonne, les Filateurs et Tissages Lemaître Freres qui occupent 350 ouvriers, les Filatures et Tissages Wesphalen-Lemaître, qui occupent 400 ouvriers, et l'Entreprise des travaux publics et transports Colin à Notre-Dame-de-Gravenchon, la Cie Vacuum Oil, qui emploie 600 ouvriers dont 300 occupent les établissements.

En résumé, avec la Standard Franco-Américaine déjà signalée, toutes les grandes industries sont arrêtées à Notre-Dame-de-Gravenchon et à Lillebonne.

On signale encore des grèves avec occupation aux établissements suivants : Cie Française de Raffinage à Gonfreville-L'Orcher, 500 ouvriers ; Filature Desgenetais, à Bolbec, 270 ouvriers.

A St-Eustache-la-Forêt, les établissements Masurel et Desgenetais ont dû arrêter le travail, faute d'avoir reçu les matières premières attendues.

A LA SEYNE

La Seyne-sur-Mer, 8. — Les ouvriers des Forges et Chantiers de la Méditerranée, qui étaient entrés ce matin à l'heure réglementaire, ont cessé le travail à 9 h. Après avoir quitté leurs postes de travail, ils sont demeurés dans les chantiers dont les portes sont fermees.

On ne signale aucun incident et le service d'ordre très réduit d'ailleurs n'a pas eu à intervenir.

UNE LETTRE A M. LÉON BLUM DE LA C. F. DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

Paris, 8. — La Confédération Française des travailleurs chrétiens a envoye le 8 juin 1936 à M. Léon Blum, président du Conseil des ministres, une lettre dans laquelle elle exprime son regret de n'avoir pas été appelée à participer à l'accord réalisé cette nuit.

« Nous serions désireux, tout au moins dit-elle, que notre Confédération puisse adhérer à l'accord établi, conformément à l'article 31 J, Livre 1, du Code du Travail et nous vous serions reconnaissants, M. le Président du Conseil, de vouloir bien agir en ce sens.

» D'autre part, nous croyons devoir vous faire remarquer que l'application de cet accord ne saurait avoir d'effet utile si une loi, rapidement votée, n'imposait l'établissement obligatoire de minima de salaires sur la base du coût de la vie contrôlé ».

La Confédération demande au gouvernement de prendre toutes mesures opportunes pour qu'une augmentation du coût de la vie ne vienne pas, dans un très court délai, compromettre, sinon totalement annuler, les résultats heureux de l'accord qui vient d'être réalisé.

LE TEXTE DE L'ACCORD ENTRE LA C. G. T. ET LA C. G. P. F.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le total des salaires de chaque établissement ne devant en aucun cas être augmenté de plus de 12 %. Les augmentations de salaires consenties depuis la date précitée seront imputées sur les réajustements ci-dessus définis. Toutefois, ces augmentations resteront acquises pour leur partie excédant lesdits réajustements.

Les négociations pour la fixation par contrat collectif de salaires minima par région et par catégorie qui vont s'engager immédiatement devront concerner en particulier le réajustement nécessaire des salaires anormalement bas.

La délégation patronale s'engage à procéder aux réajustements nécessaires pour maintenir une relation normale entre les appointements des employés et les salaires.

Art. 5. — **En dehors des cas particuliers, déjà réglés par la loi, dans chaque établissement employant plus de dix ouvriers, après accord entre organisations syndicales ou, à défaut, entre les intéressés, il sera institué deux délégués (titulaires) ou plusieurs délégués ouvriers (titulaires ou suppléants), suivant l'importance de l'établissement. Ces délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du Travail, des tarifs de salaires et des mesures d'hygiène et de sécurité.**

Seront électeurs tous les ouvriers et ouvrières âgés de 18 ans, à condition d'avoir au moins trois mois de présence à l'établissement au moment de l'élection et de ne pas avoir été privés de leurs droits civiques.

Seront éligibles les électeurs définis ci-dessus, de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, travaillant dans l'établissement sans interruption depuis un an, sous réserve que cette durée de présence devra être abaissée si elle réduit à moins de cinq le nombre des éligibles.

Les ouvriers tenant commerce de détail, de quelque nature que ce soit, soit par eux-mêmes, soit par leur conjoint, ne sont pas éligibles.

Art. 6. — **La délégation patronale s'engage à ce qu'il ne soit pris aucune sanction pour fait de grève.**

Art. 7. — **La délégation confédérale ouvrière demandera aux travailleurs en grève de décider la reprise du travail dès que les directions des établissements auront accepté l'accord général intervenu, et dès que les pourparlers relatifs à son application auront été engagés entre les directions et le personnel des établissements.**

Paris, le 7 juin 1936.
(Suivent les signatures).

DEUX INFORMATIONS JUDICIAIRES POUR PROPAGATION DE FAUSSES NOUVELLES

Paris, 8. — Le parquet de la Seine a chargé M. Verdier, juge d'instruction, d'ouvrir deux informations à la suite de la propagation de fausses nouvelles.

La première est ouverte contre X et concerne l'émission par un poste de radiodiffusion d'une information erronée sur la situation dans les établissements de crédit.

La seconde vise M. Joseph Delest, gérant de « L'Action Française » et tous autres, à la suite de la publication dans ce journal d'un article sur la situation générale et les grèves.

UN COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS DU COMMERCE DE L'ALIMENTATION

On nous communique :

« La Confédération Nationale des Commerces et Industries de l'Alimentation, l'Alliance de l'Alimentation Française, l'Union des Syndicats de l'Alimentation en Gros ont tenu, dès la prise du pouvoir par le nouveau Gouvernement, à attirer l'attention du Ministre de l'Intérieur sur les grèves en cours dans leurs corporations.

» En effet, leur prolongation et leur extension dans les commerces et industries de l'Alimentation risque de mettre en péril le ravitaillement de la population.

» Se référant aux déclarations du président du Conseil qui a affirmé sa volonté de ne pas laisser paralyser les services vitaux de la Nation parmi lesquels le ravitaillement figure au premier chef, ils ont demandé au Gouvernement de prendre d'urgence les mesures qu'exige la situation.

» Leurs représentants ont insisté auprès du ministre sur l'urgence de créer l'atmosphère nécessaire pour que les efforts de conciliation qu'ils ont déployés jusqu'ici aboutissent immédiatement dans le cadre de la légalité et que soit évitée toute interruption dans le ravitaillement de la population.

» Ils ont signalé la nécessité absolue d'une reprise du travail pendant les pourparlers qu'ils se sont engagés à continuer dans le plus large esprit d'équité, s'en remettant à la loi, selon l'expression du président du Conseil pour celles des revendications qui doivent être réglées par la loi. »

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 8. — **Viandes.** — Bœufs : Quartier derrière, 6.75 ; devant, 1.50 ; Aloyau, 12.25 ; Cuisses, 7 ; Train entier, 8. — Veaux : 1re qualité, 10.55 ; 2e, 8.75 ; 3e, 7.75 ; Pan Cuisseau, 10.80. — Moutons : 1re 11.30 ; 2e, 9.15 ; 3e, 7.55 ; Gigots, 15 ; Carrée Parée, 20 ; Epaule, 9. — Porcs : 1re, 9 ; 2e, 7.45 ; Filets, 11.50 ; Jambons, 9.60 ; Lard, 5. — Beurres : Laiteries Normandie, 12.75 ; Charente Poitou Touraine, 13 ; Malaxés Normandie, 12.25 ; Malaxés Bretagne, 11.25. — Œufs : Picardie et Normandie, 375 ; Bretagne, 335 ; Touraine Centre, 390 ; Outre-Mer, 330. — Fromages : Brie moyen, 115 ; Camembert Normandie, 220 ; Divers, 165 ; Lisieux, 325 ; Vrac, 290 ; Gournay, 80 ; Pont-L'Evêque, 225 ; Port Salut, 725 ; Gruyère et Comte, 850. — Volailles et Poissons : Clos.

A PARIS, 8. — **Cloture.** — Bœufs : 2.859, 90, 890, 590, 480, 760. — Vaches : 1.837, 280, 670, 560, 460, 830. — Taureaux : 490, 7 750, 510, 460, 600. — Veaux : 1978, 188, 1.040, 910, 830, 1.130. — Moutons : 9.435, 300, 13.170, 950, 740, 1.430. — Porcs : 1.357, néant, 828, 800, 614, 872. — Brebis : 870-770.

Observations : Le marché était très suffisamment approvisionné car la lourdeur de la température a quelque peu ralenti la demande. Gros bétail : Vente caline, cours stationnaires. Veaux : Vente difficile, baisse, 20. Moutons : Vente très calme, baisse 10 sur 2e et 3e qualités. Porcs : Vente bonne, hausse, 14 sur 2e qualité seulement.

GRATUITEMENT

vous recevrez, dès votre demande, un échantillon d'Eau Précieuse Dépensier et tous conseils utiles sur son emploi pour votre cas particulier. Demandez-le donc dès aujourd'hui à C. ROUX, Dep Ph, 66, route de Châtillon, Malakoff (Seine), en indiquant l'affection dont vous souffrez. L'Eau Précieuse Dépensier est le remède sûr et énergique qui soulage immédiatement et guérit rapidement, sans cesser le travail, toutes les maladies de peau (eczéma, acné, psoriasis, dartres, démangeaisons, etc.) et tous les maux de jambes et plaies variqueuses. Des milliers d'attestations spontanées et élogieuses le prouvent depuis un demi-siècle. Toutes pharm. 9313

A PARIS, 8. — **Cloture.** — Blés : Tendence ferme, disp., cote officielle, 95 ; courant, 97.50-97.25 ; proch., 102-102.25 ; août, 105.75-106-106.25 ; 3 d'août, 108.25 ; 3 de sept., 109.50 ; 3 d'oct., 112 ; 3 de nov., 113, tous payés. — Farines : Tous incotés. — Mais : Tous incotés. — Avoines : Tendance calme, disp., cote officielle, 79; courant, 80.75 payé ; proch., 79-79.25 payé; août, 73.75-74.25 ; 3 d'août, 71.25-72 ; 3 de sept., 71 psyé ; 3 d'oct., 72 payé ; 3 de nov., incoté. — Seigles : Tous incotés. — Orges : Tous incotés.

Sucres : Tendance calme ; courant, 189.50 payé ; proch., 171 payé ; août, 172-172.50 ; sept., 174 payé ; 3 d'oct., 176.50-177 ; 3 de nov., 178 payé ; cote officielle, 189 à 170.

Huiles de Lin et Colze. — Incotées.

Maux de tête : Vieux mal, nouveau remède

Ceux qui souffrent fréquemment de migraines, de névralgies et de maux de tête ont abandonné les anciens médicaments et préfèrent le Gandol. Le Gandol calme plus vite et d'une manière durable, car il apaise les nerfs, décongestionne la tête en facilitant la circulation sanguine, sans jamais fatiguer l'estomac. Le Gandol, en effet, est à base des nouveaux composés lithinoquiniques qui en font un médicament radical. Le Gandol n'existe qu'en boîte de 20 cachets de 12 fr. 75. Ttes Phies. 9350

COURS DES CAFÉS

LE HAVRE, 8. — **Ouverture.** — Tendance calme. Ventes : 2.500 : Juin, 116.25 ; juillet, 119.50 ; août, 120.75 ; sept., 125.25; octobre, 125.50 ; novembre, 128.75 ; décembre, 130.75 ; janvier, 131.75 ; février, 132.75 ; mars, 134.75 ; avril, 135.75 ; mai, 137.

SOMBRE TABLEAU

N'importe qui, avec un peu de bon sens, imaginera aisément les conséquences que peut avoir, chez une personne constipée, l'accumulation des déchets quotidiens, lorsque le jeu normal de l'intestin est ralenti ou enrayé. L'estomac digère mal, le foie n'arrive plus à remplir son rôle purificateur. Dans ce cas ne perdez pas de temps à déplorer un tel état de choses et commencez dès aujourd'hui une cure de Thé de la Sœur Borel, la bonne tisane qui débarrassera votre corps de ces indésirables déchets et rééduquera peu à peu votre intestin.

Le Thé de la Sœur Borel supprime la constipation et ne coûte que 4 Fr. la Bte. Ttes Pharmacies. 9030

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Valenciennes, 8. — Beurre, 12 à 13 fr. le k. ; œufs, 0.40 p. ; fromage blanc, 2 à 2.50 le k. ; hollande, 8 à 12 fr. la k. ; maroilles, 6 à 8 fr. p. ; camemberts, 2 à 2.25 p. ; pommes de terre nouvelles, 2.25 à 2.50 le k. ; vieilles, 0.90 à 1.10 le k. ; oignons, 1 à 1.25 le k. ; ail, 6 à 8 fr. le k. ; carottes, 0.75 à 1 fr. le k. ; poireaux, 0.80 à 1 fr. la b. de 12 ; épinards, 1.50 à 1.75 le k. ; céleris, 0.50 à 0.75 le petit pied ; choux-fleurs, 1.75 à 3 fr. p. ; laitues, 0.50 à 0.75 p. ; jambons, 28 à 32 fr. le k. ; lard, 7 à 13 fr. le k. ; tripes, 5 à 5.50 le k. ; pigeons, 10 à 14 fr. la c. ; poules vivantes, 15 à 16 fr. p. ; mortes, 12 à 13 fr. le k. ; poulets vivants, 16 à 22 fr. p. ; morts, 18 à 20 fr. le k. ; canards vivants, 14 à 17 fr. p. ; morts, 12 à 14 fr. le k. ; lapins vivants, 18 à 20 fr. p. ; morts, 12 à 13 fr. le k. ; viande chevaline : Contrefilet, 14 à 15 fr. le k. ; bifteack, 12 à 14 fr. le k. ; côte, pot-au-feu et jarret, 3 à 4 fr. le k.

COMBINÉS BARRAL
Pour la conservation parfaite des ŒUFS
5 COMBINÉS BARRAL
Pour 500 ŒUFS : 11 fr.
Notice gratis sur demande
Mr RIVIER
Villa d'Alésia, Paris (14e)
Marque déposée 9007

A Auxi-le-Château, 8. — Blé, 89 fr. les 100 kilos ; avoine, 87 fr. ; orge, 70 fr. ; seigle, 70 fr. ; maïs, 100 fr. ; beurre, 5.50 la livre ; œufs, 7.50 le quartcron ; poules, 12 à 18 fr. p. ; poulets, 21 à 25 fr. la c. ; canards, 13 à 15 fr. p. ; pigeons, 6.50 la c. ; oies, 20 à 25 fr. p. ; lapins, 6 à 18 fr. suivant grosseur ; pommes de terre nouvelles, 2 fr. le k. ; navets, 1 et 1.25 la b. ; carottes, 2 fr. la livre.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SEBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action bienfaisante se réalise sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement.

Valeur des preuves de guérison !

M. Hannappe Narcisse, rue du Baillon, Le Cateau (Nord) ;

M. Guyot Pierre, au Courset, par Desvres (Pas-de-Calais) ;

M. Potier Aimé, Grande-Rue, à Auchel (Pas-de-Calais).

M. Belpaire Alfred, hameau du Chêne, à Comines-France (Nord). Tous guéris.

Devant de tels résultats garantis au tout jour par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement l'essai de son appareil de 9 à 11 h. à

LILLE tous les jours de 9 h. à midi et de 15 h. à 19 h., cabinet régional : 62 rue Faidherbe (dim. et fêtes exceptés).

Deuvre, 9 Juin, Hôtel du Cygne.
Boulogne-sur-Mer, 10 Juin, Hôtel Castiglione face Gare Centrale.
Cassel, 11 Juin, Hôtel du Sauvage (Falvre).
Aire-sur-la-Lys, 12 Juin, Hôtel de la Clef d'Or.
Arras, 13 Juin, Hôtel Terminus.
Corvin, 14 Juin, Hôtel du Cygne, rue de Lille.
Hazebrouck, 15 Juin, Hôtel du Nord.
Auiheye, 16 Juin, Hôtel Cauchy, près Gare.
Meubeuge, 17 Juin, Hôtel de la Poste.
Esteires, 18 Juin, Hôtel Marchault.
Avesnes, 19 Juin, Hôtel de la Gare.
Valenciennes, 20 Juin, Hôtel de Flandre.
Tourcoing, 21 Juin, Hôtel Verdy, près Gare.
Douai, 22 Juin, Hôtel du Grand Cerf Commerce.
Le Cateau, 23 Juin, Hostellerie du Marché.
Cambrai, 24 Juin, Hôtel du Mouton Blanc.
Somain, 25 Juin, Hôtel Bouriet, face Gare.
Etaples, 26 Juin, Hôtel des Voyageurs.
Dunkerque, 27 Juin, Hôtel du Commerce, 25 rue L. Gambetta.
Raubaix, 28 Juin, Café des Arcades, 55 rue du Maréchal Foch.
Armentières 29 Juin, Hôtel du Comte d'Egmond.

CHUTES MATRICE
et tous organes. Varices. Orthopédie
GLASER, 44, Bd Sébastopol - PARIS 9370

A Dunkerque, 8. — Le marché de samedi a connu une assez grande animation, surtout aux rayons d'alimentation.

Voici les prix qui ont été pratiqués :

Légumes : Choux-fleurs, 2 à 2.75 ; pommes nouvelles, 1.75 à 2 fr. le k. ; carottes nouvelles, 2.25 la livre ; salades laitues, 3 pour 1 fr. ; poireaux, 0.75 la b. ; petits navets, 1 fr. les 4 bottes ; oignons blancs, 2 fr. la k. ; artichauts, 0.75 à 1 fr. ; tomates, 2.75 à 3 fr. la livre ; asperges, 4.50 à 5 fr. la livres ; radis, 1 fr. les 4 b. ; épinards, 1.25 le k. ; petits pois à écosser, 8.15 le k. ; haricots fins sans fil, 4 fr. la demi-livre ; champignons, 6 fr. la livre ; rhubarbe, 0.60.

Fruits : Oranges, 2.50 le k. ; bigarreaux, 2.75 la livre ; fraises, 3.75 la livre ; pommes du Canada, 2.25 ; bananes, 0.50 à 0.60.

Volailles : Poulets, 15 à 25 fr. p. ; poules, 5 à 6 fr. la livre ; canetons, 18 à 23 fr. ; canards, 15 à 18 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 5 à 5.50 la livre.

— **Le Beurre aux Grans** : La bourse aux graine a été hier plus animée que de coutume. Peu de vendeurs de blé toutefois, et le cours est resté à 90 francs.

On a noté quelques transactions en mais par bateau attendu au taux de 86 francs, et en orges, au prix de 53 francs.

Le seigle cotait 84 fr., les riz entiers, 57 fr. et les brisures de riz, 50 fr.

L'EXTERIEUR PRODUITS POUR L'INTERIEUR ET POUR POUR LE PEINTRE MODERNE

LE SILEXORE peinture pétrifiante, durcit, imperméabilise et conserve tous les matériaux. C'est la peinture type du ciment. 60 nuances. — 75 ans de succès.

LA SILEXINE enduit plastique parfait, lisse ou grenue, permet de réaliser toutes décorations en relief ou en couleur, à l'intérieur et à l'extérieur.

LE SILIMAT est une peinture mate, à l'huile, se delayant à l'eau. Sa prestigieuse gamme de coloris autorise les plus beaux effets ornementaux.

LE DÉCAPANT RAPIDE **LE BARON** enleve radicalement les peintures grasses; les